
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 20 août 2020 à 13 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence et à huis clos**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE20 1310

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 20 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

CE20 1311

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de deux mois avec la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, la livraison et l'entretien de toilettes mobiles, portatives et chimiques ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18357;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	1	267 878,27 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	2	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	4	153 073,30 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	5	306 146,60 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	6	248 744,11 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	7	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	8	172 207,46 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 235 350,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1204338004

CE20 1312

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, arrondissement Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 275 887,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439822;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 115 271,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 706 489,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente, et d'entériner l'entente à cet effet;

- 6- d'autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente, et d'entériner l'entente à cet effet;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1207231032

Levée de la séance à 13 h 04

70.001

Les résolutions CE20 1310 à CE20 1312 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville